



rupture contrat de travail

Par **melodiman**, le **14/01/2009** à **15:05**

bonjours,voici mon dilemme

en octobre 2007 suite a une non evolution de mon poste de travail je decide de demissionner apres 20 ans de presence chez le meme employeur,en effet on me propose un autre poste a caractere evolutif dans une autre entreprise.j'execute donc mon preavis de 3 mois(je suis etam coefficient 20 chef d'equipe ventes P.R.A)puis a l'embauche de ce nouveau poste,on me reclame mes 3 derniers bulletins de salaire,je signe un contrat cdi avec augmentation de salaire net mensuel par rapport aux fiches de payes fournies.Dans l'entretien d'embauche le directeur s'engage a me verser au minimum l'equivalent de mon salaire annuel precedent. Fin octobre 2008 le directeur est limogé,ayant fait quelques malversations au regard des actionnaires du groupe et pour mauvaise gestion.Un nouveau directeur est nommé debut novembre.En fin d'annee suite a mon dernier bulletin de salaire,aucune prime quelle que ce soit ne m'est attribue ,aucun rappel de la soit-disante prime de juin,rien pour l'inventaire ni pour les resultats obtenu.Je me retrouve avec un salaire annuel ayant eu un abbatement de 20%.Quelles sont les meilleures options sur une eventuelle rupture de contrat,en effet les propos du nouveau directeur sont de s'excuser pour le prejudice encouru sans pouvoir faire quoi que ce soit pour moi,crise oblige.Un licenciement n'est pas envisageable pour la societe,trop cher!

j'ai effectué un an dans cette entreprise qui actuellement prends l'eau.

merci de vos reponses